

Réf : F16005.03

Direction de la Culture (DC)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 48 30 – Fax 20 30 02
dc.contact@province-sud.nc

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DU CHÂTEAU HAGEN

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception au CHAG (jj/mm/aaaa) _____
Date de réception au SGPS (jj/mm/aaaa) _____ Avis favorable Avis défavorable
Observations éventuelles : _____

INFORMATIONS CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION

Espaces mis à disposition

La province Sud peut mettre à disposition tout ou partie :

- du jardin ornemental (partie avant du parc) composé de :
 - l'allée principale d'accès au domaine
 - le parvis central
 - l'amphithéâtre culturel
 - les sanitaires situés dans le bâtiment administratif des écuries
 - le parking de 18 places
- du château composé de :
 - les cinq salles d'exposition du rez-de-chaussée
 - l'office

La maison Taragnat, le jardin pédagogique, ainsi que l'aile protocolaire et les combles du château ne sont pas mis à disposition.

Obligations du demandeur

- Le demandeur est tenu d'assurer, par tout moyen, la sécurité et la surveillance des lieux et des personnes, ainsi que le nettoyage et la remise en état des lieux.
- Il est également tenu d'informer la province Sud des modalités et, le cas échéant, des prestataires retenus pour la réalisation de ces services.
- Un RDV préalable à la location est à prévoir pour prendre connaissance des lieux. Un état des lieux avant et après la mise à disposition est effectué par un agent de la direction de la culture en présence du demandeur.

Interdictions

Compte tenu de son classement en tant que monument historique, le château Hagen doit être préservé et à cette fin :

- La consommation de nourriture et de boissons à l'intérieur du château est proscrite : les repas, boissons et cocktails doivent être pris dans les espaces extérieurs.
- Il est interdit de fumer, sauf dans les espaces extérieurs.
- L'affichage de publicité ou de documents sur les bâtiments, palissades ou végétaux du site est interdit.

Exonération

Une exonération totale ou partielle de paiement de ces redevances peut être accordée par le président de l'assemblée de province au bénéfice d'associations ou de collectivités dans le cadre d'actions d'intérêt général.

Réservation

Le formulaire dûment complété, accompagné du RIDET, sont à retourner, à la province Sud, **1 mois avant la date de réservation souhaitée** :

- par courriel à l'adresse suivante dc.contact@province-sud.nc ou chateau.hagen@province-sud.nc
- par fax au **20 30 02** ou **20 30 37** à l'attention du Château Hagen
- par dépôt ou voie postale à l'attention du Château Hagen au Centre administratif de la province Sud (CAPS), Artillerie - 6, route des Artifices, Baie de la Moselle, BP L1, 98849 Nouméa cedex

Direction de la Culture (DC)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 48 30 – Fax 20 30 02
dc.contact@province-sud.nc

OCCUPATION DES LIEUX

Dates et horaires souhaités pour l'occupation du site

Dates et heures (début d'utilisation) (jj/mm/aaaa) _____ à _____

Dates et heures (fin d'utilisation) (jj/mm/aaaa) _____ à _____

Cocher la case correspondante :

	Jardin	Nombre	Jardin + Château	Nombre
Journée : du lundi au vendredi (08h00 à 18h00)	160 000 XPF		260 000 XPF	
Journée : week-end et jours fériés (08h00 à 18h00)	200 000 XPF		300 000 XPF	
Soirée : du lundi au vendredi (18h00 à 22h00)	260 000 XPF		360 000 XPF	
Soirée : week-end et jours fériés (18h00 à 22h00)	280 000 XPF		380 000 XPF	

Le demandeur est tenu de préciser à la Province s'il aura recours à des matériels ou prestations complémentaires dans le cadre de l'événement envisagé :

Installation de :

- Mobilier et de matériel pour les séminaires, réunions et conférences Lumières additionnelles pour les soirées
 Sonorisation Tivolis Autre (préciser) _____

Recours à des prestataires pour les services suivants :

- Traiteur
 Gardiennage des lieux
 Sécurité des personnes
 Recours à tout autre matériel ou prestation pouvant avoir une incidence sur la sécurité et l'intégrité des biens et des personnes. Si oui, préciser _____

Indiquer les modalités, conditions d'acheminement et de stationnement des personnes conviées à l'évènement :

Préciser également les modalités et conditions de nettoyage, gardiennage des lieux et sécurité des personnes :

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- RIDET
 Attestation d'assurance en responsabilité civile

Je certifie exacts les renseignements mentionnés dans les rubriques ci-dessus*

Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

Signature

* Champs obligatoires